

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : 05/09/2022

Le mardi 13 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	<b>Présents :</b> Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	
Pour : 17	<b>Représentés :</b> Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLÉ
Contre : 0	<b>Excusés :</b> Martine GRANET, Denise STEVENSON
Abstentions : 0	<b>Absents :</b>
Secrétaire de séance :	Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE\_2022\_43

**Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de toiture de l'ancienne église Notre Dame**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne église Notre Dame, classée aux Monuments Historiques, présente des désordres sur la toiture et indique qu'il a rencontré Monsieur Gironnet, architecte des Bâtiments de France, afin de faire établir un devis pour travaux à effectuer.

Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et donne lecture du devis qui a été reçu en mairie qui consiste en la dépose et pose de 96 m<sup>2</sup> de charpente et tuiles pour un montant total de 19 030,70 € HT soit 22 836,84 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	19 030,74 € HT (soit 22 836,84 € TTC)
Taux subvention sollicité 50 %	9 515,37 €
Autofinancement	13 321,47 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13/09/2022

Le Conseil Municipal par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

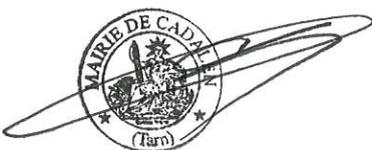
**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

**CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	19 030,74 € HT (soit 22 836,84 € TTC)
Taux subvention sollicité 50 %	9 515,37 €
Autofinancement	13 321,47 €

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE



Préfecture du Tarn  
Date de réception de l'AR: 15/09/2022  
081-218100469-DE\_2022\_43-DE

Mis en ligne le : 19/09/2022



### Nature du bien<sup>1</sup>

- Immeuble ou partie d'immeuble classé       Objet mobilier classé       Orgue classé en totalité ou en partiel  
 Immeuble ou partie d'immeuble inscrit<sup>2</sup>       Objet mobilier inscrit<sup>2</sup>       Orgue inscrit en totalité ou en partiel<sup>2</sup>

### Nature des interventions

- Études       Travaux  
 Constructions et installations temporaires de plus de 20 m<sup>2</sup> et d'une durée supérieure à un mois sur un immeuble classé

### Demande de subvention<sup>3</sup>

- Oui     Non

#### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez réaliser des travaux de restauration, de réparation ou de modification sur un monument historique classé ou inscrit, que celui-ci soit un immeuble, un objet mobilier ou un orgue.

Vous souhaitez faire une demande de subvention au titre d'études ou de travaux de quelque nature que se soit sur un monument historique.

#### Cadre réservé à l'administration

code    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

## 1. Demandeur

### 1.1. Identité du demandeur

Vous êtes un particulier ..... Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

### Vous êtes une personne morale

Dénomination : Commune de CADACEN ..... Raison sociale : .....

N° SIRET : 212 100 469 000 12 ..... Catégorie juridique : 84 11

Représentant de la personne morale .... Madame  Monsieur

Nom : BRAYLE ..... Prénom : Sébastien

- J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : secretariat@cadacen.fr @ cadacen.fr

*J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.*

### 1.2. Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 7 ..... Voie : place de la mairie

Lieu-dit : ..... Localité : CADACEN

Code postal : 81600 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_ Téléphone : 0563339164 Télécopieur : .....

## 2. Propriétaire (s'il n'est pas le demandeur)

Particulier  Madame  Monsieur       Personne morale

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Raison sociale : .....

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Catégorie juridique : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_ Téléphone : ..... Télécopieur : .....

- J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : ..... @ .....

*Le propriétaire a pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.*

1 Pour les immeubles, voir la notice n° 52039#01, pour les objets mobiliers, voir la notice n° 52040#01, pour les orgues, voir la notice n° 52042#01.  
 2 Déclaration spéciale prévue à l'article L. 621-27 et R. 621-60 du code du Patrimoine pour les interventions dispensées de formalité au titre du code de l'Urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable dispensée de permis de construire).  
 3 Voir la notice n° 52041#01.





## 6. Travaux sur l'immeuble

### 6.1. Désignation des constructions et tableau des surfaces de plancher<sup>9</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>10</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>11</sup> (C)	Surface supprimée <sup>12</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>13</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>14</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif (voir 6.2)						
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )						

### 6.2. Information sur la destination des constructions en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

Culture et loisirs .....	<input type="checkbox"/>	Enseignement et recherche .....	<input type="checkbox"/>
Édifices culturels .....	<input type="checkbox"/>	Action sociale, santé .....	<input type="checkbox"/>
Transport .....	<input type="checkbox"/>	Autres (préciser).....	<input type="checkbox"/>

### 6.3. Catégorie des travaux prévus

1 Fondations, sous-sol.....	<input type="checkbox"/>	9 Affouillements ou exhaussements.....	<input type="checkbox"/>
2 Structure, maçonnerie, gros-œuvre.....	<input type="checkbox"/>	10 Sculptures.....	<input type="checkbox"/>
3 Parements, enduits.....	<input type="checkbox"/>	11 Ravalement, restauration de façades.....	<input type="checkbox"/>
4 Couverture, charpente.....	<input checked="" type="checkbox"/>	12 Décors peints.....	<input type="checkbox"/>
5 Menuiseries, métallerie, vitraux.....	<input type="checkbox"/>	13 Mise aux normes, accessibilité.....	<input type="checkbox"/>
6 Cloisons, revêtements intérieurs, décors.....	<input type="checkbox"/>	14 Parcs, jardins et bois.....	<input type="checkbox"/>
7 Équipements techniques et de sécurité.....	<input type="checkbox"/>	15 Autres (préciser).....	<input type="checkbox"/>
8 Aménagements extérieurs.....	<input type="checkbox"/>		

<sup>9</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs d'une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 112-2 du Code de l'urbanisme).

<sup>10</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>11</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

<sup>12</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>13</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

<sup>14</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret n° 98-247 du 2 avril 1998, modifiée par l'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.



## 7. Maître d'œuvre

### 7.1. À remplir pour l'immeuble protégé

Nom de l'architecte : ..... Prénom : .....  
Adresse : Numéro : ..... Voie : .....  
Lieu-dit : ..... Localité : .....  
Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_ Téléphone : ..... Télécopieur : .....  
Adresse électronique : .....@.....  
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : ..... Conseil régional de : .....  
Pour une intervention sur un immeuble classé au titre des monuments historiques :  
Date d'obtention du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine ou équivalent européen<sup>15</sup> :  
Titre : ..... Date : .....  
Établissement : .....

Signature et cachet de l'architecte :

### 7.2. À remplir pour l'orgue protégé

Nom du maître d'œuvre : ..... Prénom : .....  
Adresse : Numéro : ..... Voie : .....  
Lieu-dit : ..... Localité : .....  
Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_ Téléphone : ..... Télécopieur : .....  
Adresse électronique : .....@.....

Signature du maître d'œuvre :

## 8. Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je soussigné(e), auteur(e) de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

À : Cadalen ..... Date : 16/09/2022 .....

Signature et identification du demandeur :

**Le Maire,**  
**Sébastien BRAYLÉ**

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>15</sup> Le maître d'œuvre doit avoir les qualifications et expériences conformément à l'article R. 621-26 du Code du patrimoine.



## 9. Informations relatives à la demande de subvention<sup>16</sup>

L'attribution d'une subvention n'est pas un droit. Pour les travaux de restauration ou de réparation, la subvention ne peut être accordée qu'après obtention de l'autorisation de travaux.

L'absence de réponse de l'administration dans un délai de six (6) mois, à compter de la date à laquelle le dossier est réputé complet, vaut refus d'attribution de subvention (décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement)

### 9.1. Identification du demandeur

Demandeur non propriétaire  Propriétaire

N° IDEP<sup>17</sup> :

sexe \_\_\_\_\_ année de naissance \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ pays \_\_\_\_\_ département \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

### 9.2. Nature de l'opération

- Études  
 Travaux d'entretien (Fonctionnement)  
 Travaux de restauration ou de réparation (Investissement)

Numéro d'autorisation ou du permis de construire

Date d'obtention

Code \_\_\_\_\_ Dpt \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ N° de dossier \_\_\_\_\_

### 9.3. Plan de financement détaillé prévisionnel du projet

#### MONTANT GLOBAL DU PROJET

19 030,74 HT

#### • Échéancier prévisionnel :

- date prévisionnelle de début de l'opération : ..... Octobre 2022
- délai d'exécution : ..... 1 mois
- fin prévisible d'exécution : ..... Décembre 2022

22 836,84 TTC

RESSOURCES	%	MONTANT
<b>Aides publiques (sous-total)</b>		
Union européenne		
État		
Conseil régional		
Conseil départemental		
E.P.C.I. <sup>(1)</sup>		
Communes		
Autres <sup>(2)</sup> DRAC	50%	9 575,37
<b>Autofinancement (sous-total)</b>		
Fonds propres		
Emprunts <sup>(2)</sup>		13 321,47
Mécénat		
Autres <sup>(2)</sup>		
<b>MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES</b>		22 836,84 TTC

(1) Établissement public de coopération intercommunale

(2) À détailler.

16 Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice subvention, CERFA n°

17 Pour constituer votre n° IDEP, reportez-vous au tableau de la notice subvention, CERFA n°



## 9.4. Attestations du demandeur

Je soussigné(e), M. ou Mme Sebastien BRAYLE, en ma qualité de propriétaire ou de représentant légal ou de personne habilitée, sollicite une subvention de l'État d'un montant de 9.875,37 € pour la réalisation du projet.

Je reconnais avoir eu connaissance que mon projet ne doit pas avoir commencé<sup>18</sup> avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet, sauf si j'ai, pour des motifs d'urgence (événement imprévisible, sécurité des personnes) sollicité et obtenu, des services de l'État chargés des monuments historiques, une autorisation de commencer le projet après dépôt de ma demande mais avant accusé de réception du dossier complet.

J'atteste :

- que l'organisme que je représente est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales.
- ne pas être assujetti(e) à la T.V.A. (pas de récupération),
- être assujetti(e) à la T.V.A. (récupération),
- bénéficié du F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la T.V.A.).
- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ou produire la pièce me confiant la maîtrise d'ouvrage de ce projet.
- Je certifie solliciter les aides publiques indiquées au plan de financement et m'engage à réunir les financements nécessaires à l'opération.
- Je m'engage à prendre en compte les éléments à caractère sociaux et environnementaux et les objectifs de développement durable dans la mise en œuvre de ce projet.
- Pour le cas d'une subvention demandée qui porte le montant total des aides publiques octroyées à une entreprise unique à un montant inférieur ou égal à deux cent mille euros sur trois exercices fiscaux, j'atteste<sup>19</sup> avoir été informé(e) que cette subvention répond aux conditions fixées par le règlement (UE) n° 1407/2013, de la Commission du 18 décembre 2013, relatif aux aides de minimis (JOUE, L. 352 du 24/12/2013, p.1) et que l'entreprise unique n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques<sup>20</sup> supérieur à 200 000 euros sur trois exercices fiscaux dont celui en cours.
- Quand une subvention répond à la qualification d'aides d'État au sens du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, j'ai été informé(e) que la subvention d'investissement dont le montant est inférieur à cent millions d'euros par projet doit respecter le régime prévu par le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, notamment son article 53 (JOUE, L. 187 du 26/06/2014, p.1). Le montant de la subvention n'excède pas la différence entre les coûts admissibles et la marge d'exploitation de l'investissement<sup>21</sup>. Pour les subventions n'excédant pas un million d'euros, le montant maximal de la subvention peut à titre alternatif être fixé à 80 % des coûts admissibles.
- Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués et des documents produits.

À : C. Adrien Date : 16/09/2022

Nom et signature du demandeur

Cachet du demandeur

**Le Maire,**  
**Sébastien BRAYLÉ**

18 Le commencement d'exécution est réputé constitué par le premier acte juridique [bon de commande, marché notifié] passé pour la réalisation du projet.  
19 Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre dans lequel ils inscrivent leur action au regard des obligations communautaires. Le droit communautaire prévoit en effet que les aides dites de minimis, ie dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200 000 euros sur trois ans, sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre États membres et à ce titre ne requièrent pas une notification auprès de la Commission européenne.  
20 Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.  
21 La marge d'exploitation est déduite des coûts admissibles *ex ante*, sur la base de projections raisonnables, ou au moyen d'un mécanisme de récupération. L'entreprise est autorisée à conserver un bénéfice raisonnable sur la période concernée.

# SASU T.A. CHARPENTE et Fils

Tél: 05 63 81 50 44  
 Fax:  
 EMail: ta.charpente@gmail.com  
 Site web : www.ta-charpente.fr

Camp Grand  
 81600 TECOU



**DEVIS n° 22032**

Mairie de CADALEN  
 Rue de la Mairie  
 81600 CADALEN

**COPIE**

Adresse Chantier:  
 Rue de la Mairie 81600 CADALEN

TECOU, le 08 avril 2022

**Objet du devis:**

**Charpente, couverture et zinguerie de la vieille église**

Désignation	U	Qté	Prix unit.	Total HT	TVA
Mise en sécurité du chantier	F	1,00	6 500,00	6 500,00	20
Dépose vieille couverture et enlèvement des gravas.	M <sup>2</sup>	96,00	11,90	1 142,40	20
Dépose boiserie	F	1,00	190,00	190,00	20
Fourniture et mise en oeuvre chevrons 8 x 10 28ml	F	1,00	420,00	420,00	20
Volige 12 mm	M <sup>2</sup>	25,00	38,10	952,50	20
Ecran sous toiture avec litélage vertical	M <sup>2</sup>	96,00	11,20	1 075,20	20
Couverture en tuiles canal à talon pour coulant et chapeaux crochetés avec tuiles récupérées sur le chantier.	M <sup>2</sup>	96,00	59,30	5 692,80	20
Ensourdage double Canal	ML	12,00	39,95	479,40	20
Caisson en zinc avec contre-solin	ML	12,00	49,50	594,00	20
Dalles en zinc développées 33 posées sur crochets Toulousains	ML	16,00	48,00	768,00	20
Fond à souder 33	U	4,00	10,15	40,60	20
Naissance zinc Ø 80	U	2,00	25,70	51,40	20
Coude lyonnais en zinc Ø 80	U	6,00	39,50	237,00	20
Descente en zinc Ø 80	ML	4,00	43,50	174,00	20
Retour cheminée.	U	1,00	395,00	395,00	20
Ensourdage faitage.	ML	8,00	39,80	318,40	20

Validité de l'offre : 60 jours

Total HT	19 030,70 €
Total TVA 20,00 %	3 806,14 €
<b>Net à Payer</b>	<b>22 836,84 €</b>

Modalités  Acompte de 30 % à la commande, soit: 6 851,05 € TTC  
 Situation en cours de travaux,  
 Solde à la fin du chantier.

*vis arrêté à la somme de: vingt-deux mille huit cent trente-six euros et quatre-vingt-quatre cents*

<b>LE CLIENT</b> (Lu et approuvé, bon pour commande)	<b>L'ENTREPRISE</b>
Fait à ..... le ... / ... / .....	SASU T.A. CHARPENTE et Fils Camp Grand 81600 TECOU Tél 05 63 81 50 44 - Fax

La TVA et autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions législatives et / ou réglementaires en vigueur lors des règlements.  
 L'entreprise souscrit au contrat n° 5987166104 d'Assurances Décennale Bâtiment & Responsabilité Civile Professionnelle auprès de AXA ASSURANCES situé 2 Bld Docteur PONTIER 81300 GRAULHET (Couverture : France).